



(19)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 980 954 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
23.02.2000 Bulletin 2000/08

(51) Int. Cl.⁷: **E05G 7/00**

(21) Numéro de dépôt: **98870179.3**

(22) Date de dépôt: **14.08.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: **de Ceuster, Marcel**
2260 Westerlo (BE)

(72) Inventeur: **de Ceuster, Marcel**
2260 Westerlo (BE)

(54) Guichet de sécurité

(57) Système de sécurité installé dans un mur ou dans un paroi de bâtiments et/ou espaces et destiné à l'échange d'objets et valeurs tout en évitant toute possibilité de contact physique entre les personnes ou groupes concernées en vue de la discrétion et de la sécurité.

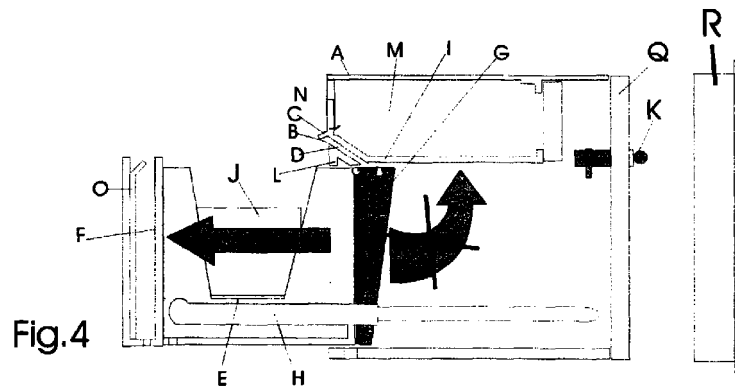
L'échange se fait par moyen d'un bac mobile (E).

Ce bac transportateur mobile (E) peut être ouvert par l'intérieur par son propriétaire/opérateur par moyen du clapet mobile (G) à condition que le bac (E) soit fermé du côté extérieur.

Lorsque ce clapet (G) est ouvert il est impossible de

déplacer le bac (E) vers l'extérieur, puisque ceci est empêché par le côté arrière de la tôle (I) et une partie du clapet (G).

Ce bac mobile (E) reste toujours complètement fermé en arrière par le clapet (G) quand le bac (E) est ouvert en avant et en ce moment le clapet (G) ne peut absolument pas être ouvert puisque ceci est empêché par la partie inférieure de la tôle (I) et une partie du clapet (G). En cas d'obscurité le panneau d'information (F) ainsi qu'à même temps le bac (E) ouvert sont éclairés par moyen d'une sonde crépusculaire.



EP 0 980 954 A1

Description

[0001] L'invention concerne un guichet destiné à l'échange de documents, de marchandises et de moyens de paiement, dans des situations déterminées ou pour des raisons de sécurité ou des circonstances de temps, sans contact physique.

[0002] Exemple: actuellement, lors des livraisons de soir ou de nuit, les pharmaciens en général, n' utilisent aucun système de sécurité (ils ouvrent simplement la porte) ou, dans le meilleur cas, ils utilisent un système de sécurité inefficace, présentant la possibilité de menace physique et même de danger de mort.

[0003] L'invention concerne un guichet conçu en vue de l'échange de documents, moyens de paiement et marchandises, qui a lieu entre 2 personnes ou groupes, dans des circonstances ou à des moments, qu'un contact direct entre les personnes et/ou groupes susmentionnés n'est pas nécessaire ou non souhaitable pour des raisons de sécurité ou d'autres circonstances p.e. discrétion.

Cette invention gagne actuellement encore plus d'importance vu l'accroissement de la criminalité et l'utilisation des drogues.

[0004] Les avantages de ce système de sécurité: une meilleure protection personnelle.

1. La fente d'introduction sert uniquement pour des documents et des moyens de paiement, vu qu'elle est petite et étroite et construite de telle façon qu'aucune menace par arme ne soit possible, avec comme conséquence que le fournisseur et le receveur sont complètement et en toute sécurité séparés, lors de l'opération de l'échange.

2. Le guichet pour marchandises peut uniquement être commandé par le propriétaire (p.e. le pharmacien) de façon que jamais aucune menace soit possible, à moins que le propriétaire (p.e. le pharmacien) n'accorde explicitement l'accès par un système mécanique ou électronique.

3. Le guichet ne peut pas être ouvert sans l'autorisation du propriétaire (p.e. le pharmacien).

4. Lors de la transmission des marchandises, le système se ferme automatiquement à l'arrière, protégeant ainsi la personne concernée (p.e. le pharmacien).

5. Au moment où les marchandises ou les les moyens de paiement sont déposés dans le tiroir, le propriétaire pousse le tiroir vers le visiteur, et de nouveau il n'y a pas de contact possible.

6. En cas d'obscurité, le tiroir est automatiquement éclairé, de sorte que les moyens de paiement et les marchandises sont facilement enlevables.

7. Le guichet est compact parce que le système d'information (heures d'ouverture, service de garde, etc..) et le système de transport sont combinés dans un seul logement.

8. Le guichet de sécurité peut être adapté à

n'importe quelle épaisseur de mur par moyen d'un manchon (R) qui est monté du côté intérieur.

Inversement ce guichet peut être utilisé pour une meilleure protection des marchandises. Voir ci-après.

[0005] L'invention est expliquée par des dessins sur l'une des prochaines pages.

Fig. 1 : système en état de fermeture complète et bloqué.

Fig.2 : système ouvert du côté intérieur (à droite), mais toutefois bloqué du côté extérieur (à gauche)

Fig. 3 : système toujours bloqué à l'extérieur (à gauche) aussi longtemps que le système reste ouvert du côté intérieur (à droite)

Fig.4: système ouvert du côté extérieur (à gauche), mais bloqué du côté intérieur (à droite).

La personne concernée, (p.e. le pharmacien) ou le propriétaire se trouve toujours du côté droit du dessin.

Le guichet de sécurité est donc une caisse (A). A l'avant, il se trouve une fente étroite (B), par laquelle des documents et moyens de paiement sont échangés.

Cette fente (B) est fermée par un clapet (C). La fente (B) n'est pas horizontale mais oblique (D) de façon que

- les documents et/ou moyens de paiement tombent dans le bac transporteur (E).
- une menace par arme soit impossible.

Dans le bac (E) sont transportés: documents, moyens de paiement et marchandises (J). Le bac (E) peut être activé aussi bien vers l'extérieur (à gauche) que vers l'intérieur (à droite) du bâtiment ou espace auquel il est incorporé dans le mur. Il est l'intention explicite du système que le bac transporteur ne peut pas être activé que par autorisation explicite du propriétaire (la personne du côté intérieure p.e. le pharmacien). Ceci est inhérent au système.

Du côté arrière du système (à droite sur le dessin fig. 1) se trouve une serrure (K) à double fonction ainsi évitant que le bac (E) puisse se bouger vers l'extérieur (à gauche) et en même temps toujours bloquant la porte (Q) en arrière (à droite).

Le bac transportateur (E) est fermé par le panneau d'information. En haut ce panneau (O) est plié vers l'arrière pour l'évacuation de l'eau infiltrant.

A l'arrière, le bac transportateur (E) est muni d'un clapet mobile (G) à forme spécifique: une tôle pliée en section d'une cornière inégale et renforcée latéralement.

Voir Fig. 1, 2, 3 et 4: partie du clapet (G) imprimée en gras.

[0006] Lors de la non- utilisation du système, ce clapet (G) est fermé par une serrure (K) (Fig. 1) Le bac (E) peut être activé par moyen d'un système de conduite, oui ou non muni de roulements. Le bac (E) peut seule-

ment s'ouvrir dans la direction du propriétaire (à droite) en cas où il est complètement glissé vers l'intérieur du système (A)(à droite) La forme ainsi que la localisation du clapet (G) provoque que le bac transportateur (E), à clapet (G) ouvert, ne peut pas être activé en direction du visiteur (à gauche) (Fig.2) A ce moment, seulement le bac transportateur (E) est accessible pour son propriétaire (à droite p.e. le pharmacien).

A ce moment seulement le bac (E) peut être rempli des objets à échanger (Fig.2). Après remplissage du bac (E), le clapet (G) est fermé par le propriétaire (à droite) Le bac transportateur (E) peut seulement être activé vers l'extérieur (à gauche) en cas où le clapet (G) est complètement fermé (Fig.4). Cette opération est donc impossible à fermeture incomplète du clapet (G) (Fig 3) ou lors de l'opération de fermeture du clapet. Ainsi la personne à l'intérieur (propriétaire p.e. le pharmacien) est de nouveau intouchable au moment où le visiteur fait réception des marchandises ou des moyens de paiement et vice versa, étant donné qu'à ce stade le clapet(G) reste bloqué par la tôle (I). Le format du bac (E) est tel que les produits courants pour les applications concernées, peuvent facilement être passés.

Dès que le visiteur a signalé sa présence, il peut introduire les documents et les moyens de paiement par la fente (B) dans le bac (E). La personne à l'intérieur ouvre alors le clapet (G). Par l'ouverture du clapet (G), le bac (E) qui est maintenant fermé, est bloqué.(Fig.2) Par le blocage du bac (E) et la fente en oblique (C), la personne se trouvant à l'intérieur, peut échanger les objets ou paiement en toute sécurité.

En ce moment, le visiteur peut enlever les objets du bac (E).

En lâchant le bac (E), il se ferme automatiquement par gravité ou la personne à l'intérieur le tire vers soi-même. A l'avant il y a un panneau d'information (F) qui est complètement intégré dans le bac (E) de façon que le système est encore plus compact.(Fig.1)

En cas d'obscurité l'interrupteur crépusculaire allume la lumière et éclaire ainsi le panneau d'information (F). Cet interrupteur en outre a une action retard à fin que la lumière (L) ne s'éteigne pas par les phares des véhicules s'approchant.

En outre, en cas d'obscurité le bac (E) sorti est automatiquement éclairé par la lumière (L) de sorte que l'argent et les objets sont nettement visibles.(Fig.4)

[0007] Le guichet de sécurité contient l'espace (M) :

- soit sans appareil de communication électrique, tout en parlant simplement dans l'espace (M) à la personne à l'extérieur, à travers des petites perforations dans la tôle frontale (N)
- soit à l'aide d'un appareil de communication électrique (p.e. parlophone, vidéoparlophone, etc..)

Le guichet de sécurité peut être fermé à l'arrière par une porte en matériel solide, munie d'une serrure à double fonction.(K).

Le guichet de sécurité est construit de façon que toutes les pièces sont composées de matériaux résistants aux conditions climatiques et suffisamment solides pour limiter les dégâts lors d'un impact aux armes. En outre, tous les matériaux sujets à l'usure, sont remplaçables, mais ils ne peuvent pas être démontés que lorsque le système est ouvert de l'intérieur : il n'y a donc pas de possibilité de démontage de l'extérieur en système fermé.

Exemple: Ce guichet de sécurité est indiqué pour les pharmaciens de garde.

[0008] Ce système décrit ci-dessus est destiné à la protection des personnes, mais le même système peut être utilisé à la protection de la transmission des marchandises, étant donné que le bac (E) peut être ouvert du côté extérieur, seulement moyennant l'autorisation du propriétaire/ opérateur .Cette autorisation peut être accordée par plusieurs systèmes comme p.e. clés, clavier à code ou autres.

Exemple: le service des laboratoires cliniques qui récoltent les échantillons d'urine, du sang, etc.. pour l'analyse, ainsi il ne faut pas déranger le médecin lors de la livraison.

En outre le système peut être ouvert à distance par son propriétaire / opérateur, de sorte que le visiteur peut déposer les documents ou marchandises nécessaires sans que le propriétaire / opérateur ne soit dérangé.

Exemple: remise chez le médecin par le patient apportant des échantillons pour examen clinique. (Ouverture à distance).

L'intention de ce système est évident:

- La personne ne doit pas attendre.
- La personne n'est pas confrontée avec d'autres personnes à l'intérieur.
- Amélioration de la vie privée du patient par rapport à d'autres patients.
- La personne se trouvant à l'intérieur ne doit pas être présente lors de l'enlèvement souhaitée.
- Le service d'enlèvement peut se réaliser plus vite.

Revendications

1. Guichet de sécurité destiné à la réception de documents et de moyens de paiement permettant l'échange d'objets de l'extérieur vers l'intérieur et vice versa, caractérisé en ce que

- La fente d'introduction (B) destinée aux documents et moyens de paiements arrivants dans le bac (E), ne permet pas le passage horizontal à cause du placement en oblique(D).
- L'ouverture du bac transportateur (E) provoque la fermeture automatique du clapet (G).

Il est impossible d'ouvrir le clapet (G) au moment où le bac transportateur (E) est encore

ouvert.(Fig.4).Seulement la fermeture du bac (E) autorise l'ouverture du clapet (G) et ainsi l'ouverture éventuelle du bac (E) vers le côté extérieur est éliminée. (Fig.3) L'intégration du panneau d'information (F) au bac (E) rend le système compact et une lampe (L) éclaire le bac (E), quand il est ouvert le soir.

Le système de conduite télescopique (P) n'est pas démontable par l'extérieur parce qu'il est fixé par l'intérieur au système.

Le système peut être utilisé toujours et indépendamment de l'épaisseur du mur à l'aide du manchon mobile (R). L'évidement à réaliser dans le mur ne dépasse pas les dimensions extérieures du système. En état de non-utilisation du système, le front du système est complètement alligné au front du mur. Il n'y a donc pas des pièces dépassantes ni évidements inutiles dans le mur.

Une seule serrure (K) bloque l'activation du bac transportateur (E) à même temps vers l'extérieur et la porte (Q) vers l'intérieur: elle a donc une double fonction (Fig. 1).

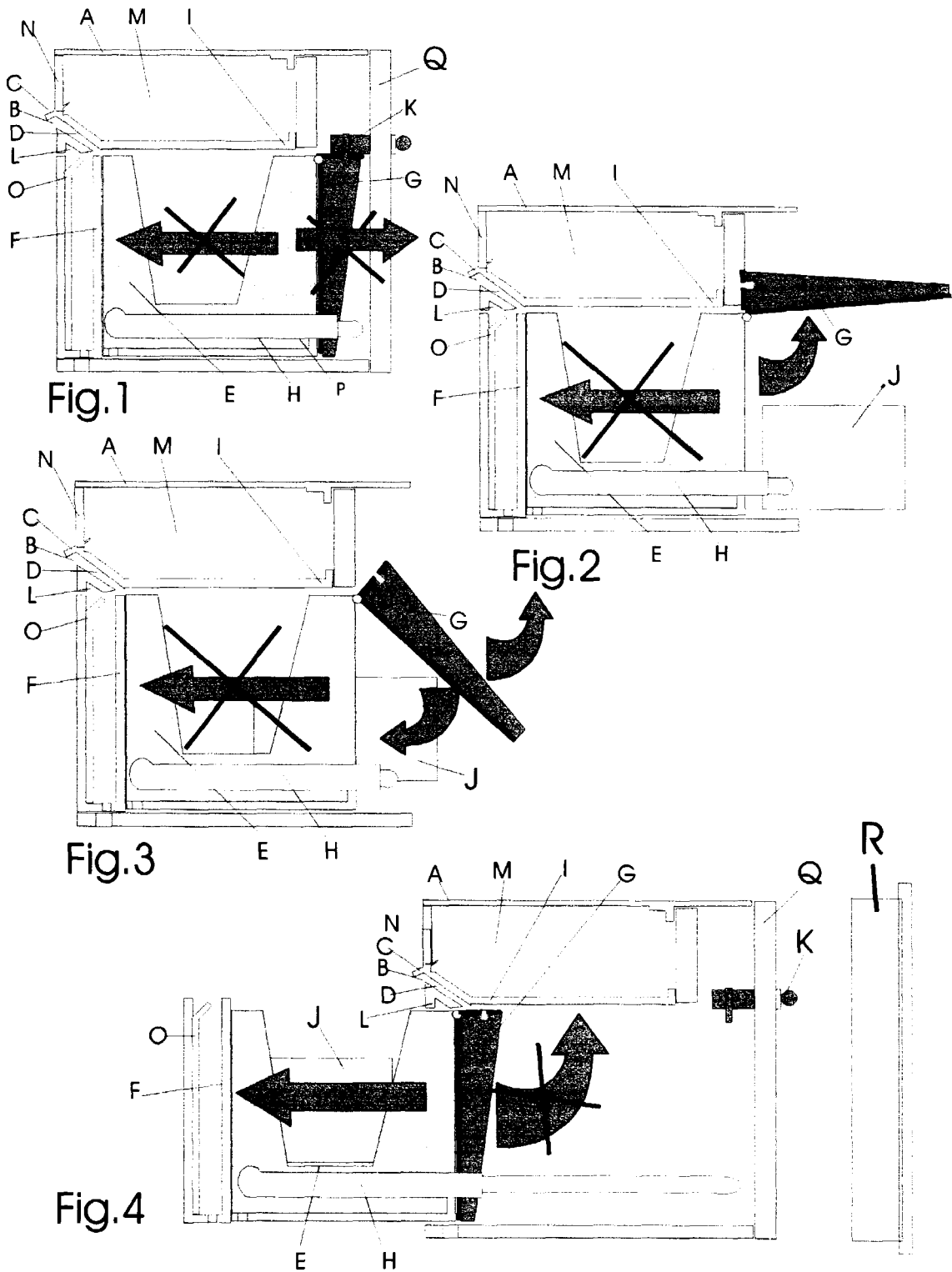
Le système est toujours prêt à l'emploi pour la personne dehors parce que l'activation doit obligatoirement se faire d'abord du côté intérieure. Le visiteur ne doit faire aucune manipulation du système puisque toutes les opérations sont effectuées par la personne à l'intérieur. Le système fonctionne à l'aide d'un seul clapet (G) interne, de section d'une cornière inégale renforcée latéralement (Fig. 1 2 3 4). Ce clapet (G) est activé par moyen de charnières dans n'importe quel sens. Le système n'exige aucun paroi de refend supplémentaire parce qu' en état de fermeture extérieure, la tôle frontale ainsi que le clapet (G) font fonction de paroi de refend.(Fig. 1)

En état ouvert, seulement le clapet (G) fait dûment fonction de paroi de refend.(Fig.4)

2. Guichet de sécurité suivant la revendication 1 caractérisé en ce que la fente d'introduction (B) est montée verticalement ou en oblique. 40
3. Guichet de sécurité suivant les revendications 1 et 2 caractérisées en ce que la fente d'introduction (B) est montée dans le bac transportateur (E) lui-même dans n'importe quel sens. 45
4. Guichet de sécurité suivant les revendications 1,2 et 3 caractérisées en ce que le bac(E) se ferme automatiquement par gravité. 50
5. Guichet de sécurité suivant les revendications 1, 2, 3 et 4 caractérisées en ce que le bac (E) s'ouvre et/ou se ferme par un système mécanique, magnétique, électrique ou électronique 55
6. Guichet de sécurité suivant les revendications 1, 2,

3, 4 et 5 caractérisées en ce que le panneau d'information (F), le clapet arrière (G) et/ou le panneau de fermeture arrière (P) sont composés de matériaux blindés résistants à l'impact des balles et autres projectiles.

7. Guichet de sécurité suivant les revendications 1, 2, 3, 4 ,5 et 6 caractérisées en ce que le panneau avant, composé du panneau d'information (F) et le panneau transparent ou non transparent est fixé de telle sorte, qu'il se détache du bac (E) à l' introduction éventuelle d'une grenade dans le bac (E) de sorte que l'effet vers l'intérieur soit le plus minime possible. 10
8. Guichet de sécurité suivant les revendications 1, 2, 3, 4 ,5 , 6 et 7 caractérisées en ce qu'un appareillage de communication électronique est utilisé. 15
9. Guichet de sécurité suivant les revendications 1, 2, 3, 4 ,5 ,6, 7 et 8 caractérisées en ce que le système peut fonctionner également sans appareillage de communication électronique, avec ou sans miroirs et avec ou sans lentille rapetissante ou grossissante. 20
10. Guichet de sécurité suivant les revendications 1, 2, 3, 4 ,5 , 6, 7 ,8 et 9 caractérisées en ce que moyennant l'application d' un système d'accès mécanique ou électronique, le bac(E) peut être ouvert du côté extérieur ou intérieur, moyennant l'autorisation du responsable. 25
11. Guichet de sécurité suivant les revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 caractérisées en ce que le clapet (G) peut aussi se déplacer dans tout autre sens par moyen de charnières ou autres systèmes, et/ou le clapet (G) peut également se déplacer en glissant dans le même plan longitudinal ou 3-dimensionnel (FIG 5) tout en restant oui ou non parallèle à son plan (FIG 6) 30
12. Guichet de sécurité suivant les revendications 1, 2, 3, 4 ,5 , 6, 7 ,8 , 9, 10 et 11 caractérisées en ce que qu'il n'y a pas de fenêtre de lecture, pas de fente, pas d'éclairage ou pas de communication. 35



Sections latérales: l'extérieur à gauche

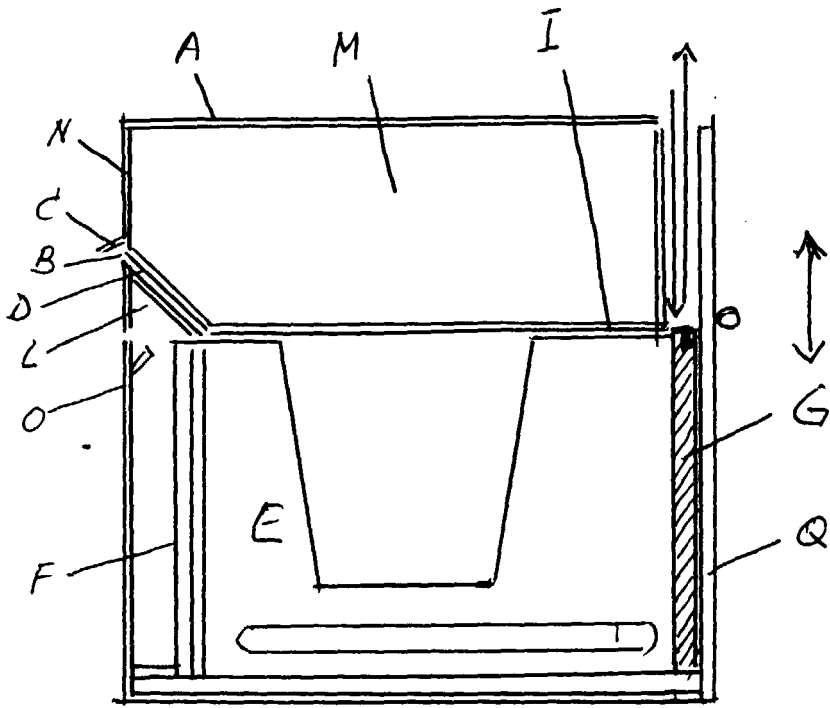


FIG 5

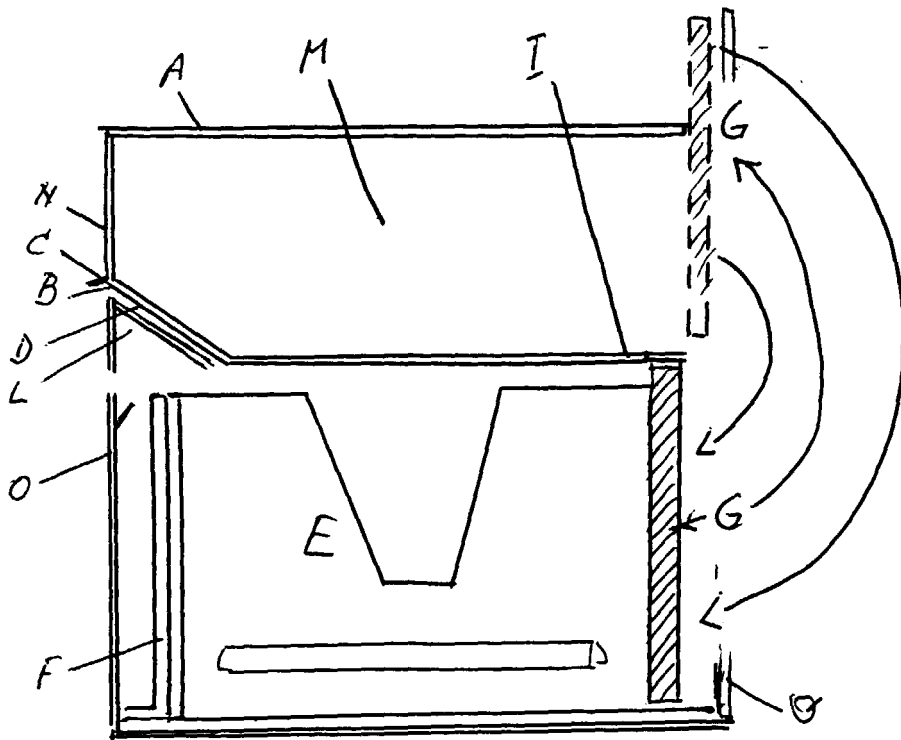


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 87 0179

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	BE 904 844 A (SERA) 15 septembre 1986 * page 1, alinéa 1 * * page 4, alinéa 5 - page 6, alinéa 2; figures 1,3,4 * ----	1,9,10, 12	E05G7/00
A	US 4 135 658 A (HAGBERG) 23 janvier 1979 * colonne 4, ligne 10 - ligne 52 * * colonne 5, ligne 19 - ligne 65; figures 1-3,5 * ----	1,4	
A	FR 2 475 614 A (GERARD) 14 août 1981 * page 1, ligne 32 - ligne 33 * ----	1,8	
A	WO 94 17274 A (HEMA) 4 août 1994 * page 7, ligne 21 * * page 8, ligne 35 - ligne 37; figures 1,7 * ----	1	
A	US 4 149 474 A (RUANE) 17 avril 1979 * colonne 1, ligne 63 - ligne 66 * * colonne 2, ligne 25 - ligne 29; figures 1,2,4 * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6) E05G
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 7 janvier 1999	Examineur Guillaume, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 98 87 0179

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-01-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
BE 904844 A	15-09-1986	AUCUN	
US 4135658 A	23-01-1979	CA 1077877 A	20-05-1980
FR 2475614 A	14-08-1981	AUCUN	
WO 9417274 A	04-08-1994	NL 9300192 A EP 0681639 A	16-08-1994 15-11-1995
US 4149474 A	17-04-1979	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82